ANNEXE STRATÉGIQUE

VENTOUX

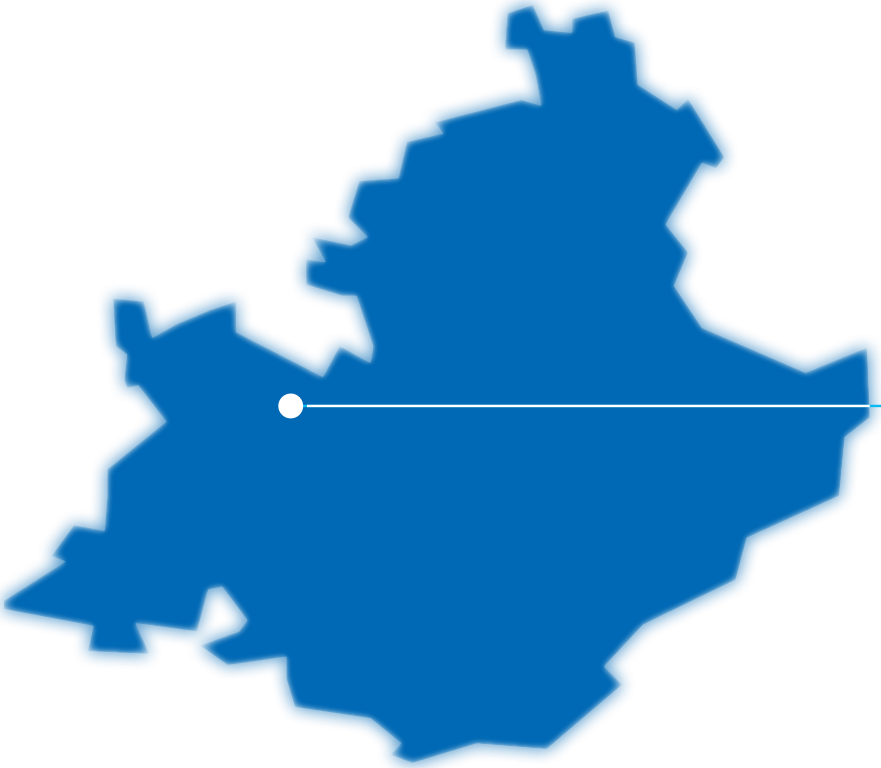

CRET

DE LA RÉGION

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

CONTRAT RÉGIONAUX D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL

CARTE D'IDENTITÉ

EPCI

4

Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin
Communauté de communes Vaison Ventoux
Communauté de communes des Sorgues du Comtat
Communauté de communes Ventoux Sud

PNR

1

Projet de PNR du Mont Ventoux

Communes

60

Population

142.600
habitants

Superficie

1300
km²

Densité

110
hab/km²

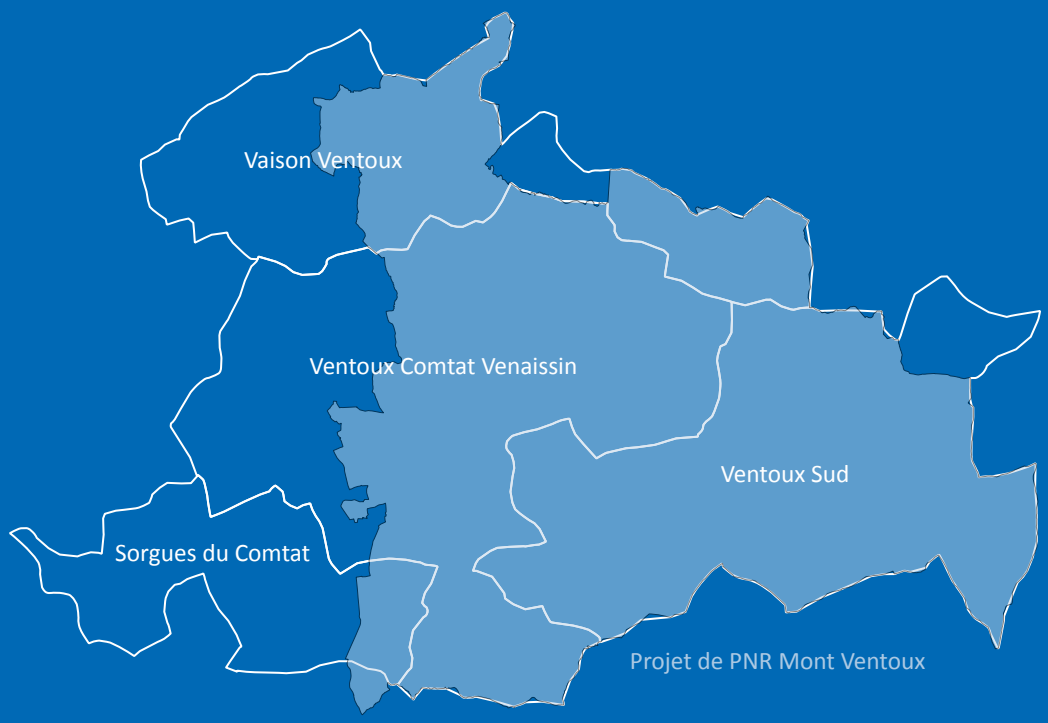

LES ENJEUX DU TERRITOIRE

UNE COOPÉRATION HISTORIQUE ENTRE QUATRE EPCI

Le territoire du CRET Ventoux se compose de 60 communes réparties sur 4 intercommunalités, occupant plus du tiers de la superficie du Vaucluse.
Le territoire Ventoux fonde sa cohérence, d'une part sur la structure territoriale qui induit des relations fortes entre les bassins de vie, et d'autre part sur des critères naturels et paysagers.

Le territoire, à travers ses 4 EPCI et la structure porteuse du futur PNR du Mont-Ventoux, a déjà des habitudes de coopération notamment à travers différents projets et programmes : PNR, LEADER, Espace Valléen, CRET 1ère génération. Aussi, ils répondent actuellement à l'AMI « Destinations Infrarégionales ». De manière plus opérationnelle, ils ont collaboré à la réalisation d'études stratégiques (Trame Verte et Bleue et Plan Paysage à l'échelle des SCOT Arc Comtat Ventoux et Pays Voconces). Les 3 SCoT travaillent conjointement, notamment dans le cadre de l'interscot du système Rhodanien et plus spécifiquement pour eux sur l'enjeu de la gestion de la ressource en eau et de l'aménagement du territoire.

LE VENTOUX, UN CENTRE DE GRAVITÉ POUR LE TERRITOIRE

Une cohérence paysagère, avec le Mont Ventoux comme dénominateur commun aux différents paysages du territoire (l'arc comtadin, les collines du Vaisonnais, les Monts de Vaucluse, les Dentelles de Montmirail, le Plateau de Sault et la Vallée du Toulourenc).
Ce vaste massif offre une ligne d'horizon et confère une cohérence paysagère à l'ensemble du territoire. Les paysages bâtis renforcent cette cohérence avec de nombreux villages de relief et des villes de plaine sur les franges du territoire. Cette cohérence se traduit également dans les systèmes de productions agricoles qui façonnent le paysage : vignobles qui dominent la plaine, lavandes, prés, céréales sur le plateau d'Albion et un système agricole en mosaïque sur les reliefs où des cultures diversifiées se mélangent à la nature.

Une cohérence hydrogéologique liée au vaste réseau karstique constituée par le massif du Ventoux, et drainée par les gorges de la Nesque, le Toulourenc et tout un cortège de rivières rejoignant la plaine comtadine.

Une cohérence écologique en raison de la présence d'entités naturelles concentrées, au sein du vaste espace fonctionnel qu'est le massif du Ventoux, identifié comme réservoir de biodiversité à l'échelle régionale : les vallées de l'Ouvèze et du Toulourenc, les gorges de la Nesque, le sommet du Ventoux, le val de Sault, les zones humides de la plaine, les ocres et sables de Mormoiron, … ;

Une cohérence identitaire, à travers différents espaces de vie (plateau de Sault, Vallée du Toulourenc, Arc comtadin...) qui ont tous en commun l'un des versants de cette montagne mythique qu'est le Mont Ventoux ou du moins son sommet en perspective. Ces espaces de vie, aux fonctionnements et enjeux parfois très différents, ont tous une manière différente de « vivre le Ventoux », de s'en nourrir ou simplement de le découvrir. Ils partagent tous cet attachement profond à la montagne et souhaitent à l'avenir, sans renoncer à une certaine ouverture vers l'extérieur, renforcer leur appartenance à ce « centre de gravité rural et patrimonial ».

Une cohérence en aménagement du territoire, à travers une attractivité des communes pour leur qualité architecturale, paysagère et de services offerts à la population. Ainsi le territoire a connu un étalement urbain important autour de ses villages, parfois au détriment de ses villes centres.

Le développement massif de résidences secondaires limite aujourd'hui l'accès aux logements pour les populations locales, posant des difficultés d'une part pour le maintien des services et équipements et d'autre part pour l'accueil des populations estivales. La combinaison de ces deux moteurs de croissance entre résidentiel et touristique est un réel enjeu pour le territoire.

Une complémentarité dans les activités, services et équipements, à travers son axe de développement économique entre les pôles d'Avignon Nord, Monteux et Carpentras, qui représente des flux quotidiens domicile/travail/loisirs importants sur le territoire, dont l'essentiel se fait en voiture.
Les communes de Sorgues, Bédarrides, Monteux et Carpentras sont inclus dans le pôle urbain Avignonnais (définition INSEE) et partagent de nombreux enjeux avec le Grand Avignon notamment dans les mobilités, le développement économique ou encore le parcours résidentiel.

DES ENJEUX D'AMÉNAGEMENT QUI S'INSCRIVENT EN CONTINUITÉ DU 1ER CRET

La stratégie proposée s'inscrit dans la continuité du CRET précédent.
Elle est fondée sur une vision partagée par les 4 intercommunalités. Au regard des attendus de la Région pour cette génération de CRET 2019-2021, la stratégie se décline en cohérence avec les stratégies régionales en matière d'aménagement du territoire et d'adaptation au changement climatique (Plan Climat "Une Cop d'avance").

DES ENJEUX ET OBJECTIFS PORTÉS PAR LE SRADDET

Le territoire du CRET est à l'articulation de 4 espaces identifiés dans le SRADDET:

- le secteur de Sorgues / Monteux / Carpentras, inclus dans l'espace métropolisé avignonnais, au sein duquel le développement des années à venir doit être recentré pour limiter la périurbanisation et mieux articuler urbanisme et transports en commun ;

- le secteur autour de Vaison-la-Romaine correspondant à un espace d'équilibre régional qui doit conforter son rôle de bassin de vie de proximité ;

- le secteur autour de Malaucène / Bédoin / Mazan qualifiés d'espaces sous inluence métropolitaine, pour lesquels il convient de mieux gérer la pression urbaine et de veiller à un meilleur équilibre emploi/habitant/ service.

- le reste du territoire est identifié comme espace à dominante rurale ou naturelle, qu'il convient de préserver et d'organiser un développement cohérent au sein des bassins de vie.

Enfin, le Ventoux est un des fleurons paysagers, patrimonial et touristiques dont l'attractivité doit perdurer en amplifiant sa transition énergétique et écologique.

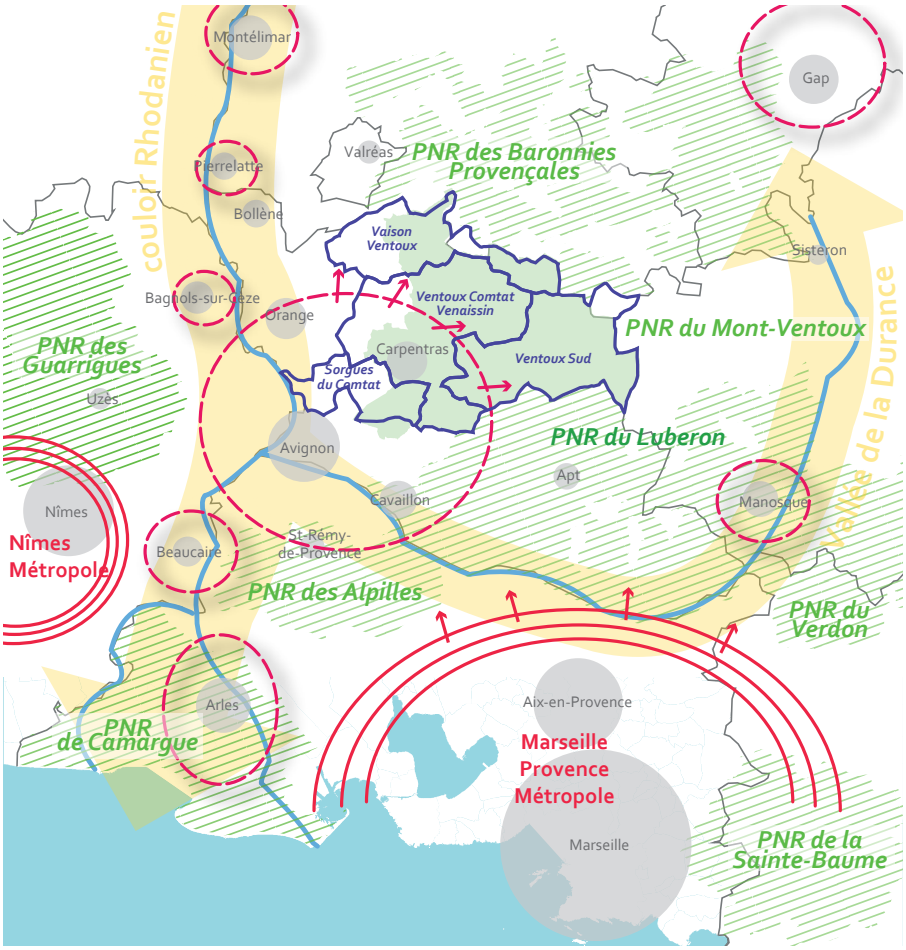

Périmètres des EPCI du CRET Ventoux
Périmètres des Parcs naturels régionaux dont le PNR du Mont Ventoux
Métropoles
Aires urbaines
Pressions urbaines
Principales villes
Principaux axes de communication et de développement

A travers cet espace, les 4 intercommunalités partagent de nombreux enjeux en commun.

- La triple dynamique de croissance concomitante : économique, résidentielle et touristique.
- D'importantes ressources locales à valoriser « plus et mieux ». Les secteurs agricoles, touristiques, forestiers et artisanaux constituent des sources d'activités et d'emplois majeurs.
- Une pression urbaine importante sur le franges du territoire en lien avec l'extension du pôle urbain d'Avignon.
- Une pression sur le coût du foncier au regard de la capacité financière des ménages notamment générée par une explosion des résidences secondaires.
- Une forte vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique et à l'augmentation du prix des carburants. Les effets se font ressentir sur la biodiversité, les milieux forestiers et l'accroissement des aléas climatiques.

Les habitants sont largement dépendants des modes de déplacement individuels, les performances énergétiques sont médiocres dans les bâtiments anciens, souvent chauffés au fioul.
Les collectivités souhaitent légitimement engager des actions pour limiter cette vulnérabilité énergétique et développer les énergies renouvelables.

La volonté politique de maintenir le cap du développement harmonieux et respectueux des identités pour le Ventoux est le défi à relever à travers ce CRET.

A travers les 5 axes du Plan Climat, la stratégie définie dans ce CRET par les partenaires donne le cadre de travail pour la période 2019 - 2021.

AXE 1

CAP SUR L'ÉCO-MOBILITÉ

FAVORISER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE PAR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCOMOBILITÉ AUTOUR DU VENTOUX

CONSTATS

Le territoire Ventoux se caractérise par un bassin d'emplois, de services et de loisirs multipolarisé. Situé à 20/30 min des accès à l'autoroute, et à 30/40 min de la gare TGV d'Avignon et d'Orange, le territoire est aujourd'hui peu équipé en offre de transport en commun. Cette offre se concentre sur le territoire de la Cove par la mise en place de cars ou bus. La réouverture de la ligne SNCF Avignon-Monteux-Carpentras est venue renforcée le réseau et son maillage.
Sur le reste du territoire, la topographie, les distances, les temps de trajet et les fréquences des rotations des lignes de bus, limitent le développement ou le confortement de l'offre en transport en commun.
L'essentiel des déplacements sur le territoire est donc largement favorisé par la voiture, notamment renforcé par un équipement routier de qualité et globalement bien maillé qui fluidifie le trafic.
Si les AOM portent des politiques de développement de l'offre de transport en commun, la densité du territoire ne permet raisonnablement pas de développer cette dernière sur l'ensemble du territoire.
Conscient des enjeux liés à la mobilité pour ses habitants, ses entrepreneurs et ses visiteurs, mais aussi de ses limites, le territoire Ventoux souhaite bénéficier avec ce CRET du soutien régional pour développer l'usage de modes alternatifs à la voiture individuelle thermique via:

- Du covoiturage dans les trajets quotidiens
- De l'usage des véhicules électriques
- De l'usage des modes actifs/doux à destination des habitants et des touristes.

STRATÉGIE

Mieux connecter le territoire aux grands pôles urbains et aux infrastructures de transports extérieurs.

La proximité avec le coeur urbain d'Avignon et ses multiples infrastructures le long de la Vallée de Rhône représente un véritable atout pour l'attractivité du territoire. L'accessibilité à la gare TGV, à l'aéroport et aux autoroutes A7 / A9 est un facteur de compétitivité et un critère de choix pour les nouvelles implantations économiques, mais aussi résidentielles et touristiques. Le renforcement du maillage de transport en commun et des inter-connexions entre le Grand'Avignon et le territoire Ventoux sont de véritables opportunités pour favoriser la mobilité des populations, qui nécessite d'être étudiée dans ce CRET.

Proposer des alternatives aux véhicules particuliers en soutenant le développement du co-voiturage.

A l'initiative d'associations et de collectivités, la pratique du covoiturage et de l'autopartage se développe sur le territoire, qu'il convient de structurer et rendre lisible afin de l'encourager. Ainsi est proposé sur cette génération de CRET :
- De soutenir la création de parkings relais de covoiturage (voire d'autopartage) qui s'inscrivent dans un schéma de déplacement de portée intercommunale (SCoT- Plan de déplacement…) : acquisition de foncier, aménagement et équipement du parking, signalétique dans l'espace public…
- De soutenir la création d'une plateforme internet de promotion et de mise en relation des usagers à une échelle locale.

Proposer des alternatives aux véhicules thermiques en encourageant le développement des véhicules électriques.

Afin de relever le défi d'innover pour favoriser des transports moins polluant et participer au maillage de la région en bornes électriques (1 tous les 100 kms),le territoire Ventoux souhaite contribuer à cette ambition par le déploiement de bornes de recharge :

- Voitures : à l'initiative du SEV, un premier plan d'installation de stations de recharge est en cours d'élaboration pour le déploiement de bornes intelligentes. Dans le cadre du CRET, il est proposé de pouvoir à la fois compléter les besoins de financement éventuels en matière d'aménagement des sites d'implantation identifiés sur cette première phase et de compléter un éventuel déploiement de bornes supplémentaires en cohérence avec les documents stratégiques PDU SCOT…
- Vélo : compte tenu des distances, de la topographie et de l'engouement pour le cyclotourisme sur le Ventoux, il est proposé d'étudier la faisabilité d'équiper les itinéraires cyclo de bornes de rechargement (ex: dans les anciennes gares le long de la via venessia).

Afin de sensibiliser les citoyens et de soutenir le développement des modes doux, il est proposé de soutenir les collectivités dans l'acquisition de véhicules électriques (navette et/ou véhicules de services).

Développer et promouvoir les aménagements en faveur du développement des modes actifs dans toutes les communes.

La structuration de l'offre cyclo est largement engagée sur le territoire, notamment pour offrir des itinéraires sécurisés permettant la découverte du territoire et l'usage du vélo dans les déplacements quotidiens. Dans le cadre de ce CRET, il s'agira :

- De poursuivre les aménagements sur la Via Venessia reliant Orange jusqu'à la véloroute du Calavon, en passant par Pernes-les-Fontaines et Velleron.
- D'accompagner les initiatives qui concourent à mailler le territoire d'itinéraires structurants sécurisés de type vélo routes/voies vertes dans une stratégie de connexion départementale et régionale (étude pré-opérationnelles, acquisition, aménagement, mobilier urbain, signalétique…)
- De favoriser les aménagements permettant de développer l'ensemble des modes actifs de déplacements notamment dans les déplacements de proximité (centre village / périphérie immédiate).

La connexion de ces itinéraires au réseau des euro-vélo routes et vélo-routes structurantes extérieures au Ventoux est également portée et favorise l'offre en cyclotourisme du territoire.

L'écomobilité, une culture à développer.

Le territoire doit changer de culture dans ses pratiques de mobilité. Si l'ensemble des actions proposées au CRET en matière d'investissement concourt à offrir les conditions d'une nouvelle pratique, il semble essentiel de communiquer et d'inciter l'ensemble des citoyens à modifier leur propre pratique. Ainsi il est souhaité à travers le CRET ou d'autres dispositifs, que la Région puisse soutenir le territoire en la matière notamment à travers :

- Une ingénierie territoriale sur l'écomobilité : pour animer les acteurs autour d'un projet territorial d'écomobilité permettant de mettre en cohérence les démarches à l'échelle du CRET, de conduire des études de potentiels/ faisabilité, de soutenir les initiatives, les accompagner dans leur réalisation et de sensibiliser les publics
- La mise en place d'outils de sensibilisation et de promotion.

A travers cette stratégie, le territoire Ventoux s'inscrit dans l'objectif 22 du SRADDET.

AXE 2

UNE RÉGION NEUTRE EN CARBONE

FAVORISER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE PAR UNE PRODUCTION DURABLE ET LA MAÎTRISE DE LA CONSOMMATION

CONSTATS

Le territoire Ventoux, vulnérable énergétiquement, connaît un retard certain en matière de production d'énergie renouvelable, notamment lié à l'impact paysager des unités de production. Au regard des contraintes réglementaires, environnementales et paysagères, le diagnostic énergétique du territoire démontre que le développement du photovoltaïque et de l'éolien ne pourra majoritairement se faire sur ce territoire que sur les espaces déjà artificialisés. Pour autant, ce territoire a une forte composante naturelle et agricole et bénéficie d'un potentiel de ressources pour la production d'énergie biomasse.
Le parc immobilier est ancien. La rénovation énergétique alliant rénovation thermique, qualité architecturale et valorisation du patrimoine bâti, est un enjeu important. Sur ce territoire, un objectif de rénovation de 1430 à 1660 logements par an est visé dans la fiche territorialisée des objectifs du SRADDET.
Cette dernière fixe également un objectif entre 370 et 870 GWh d'énergie photovoltaique sur bâti d'ici 2030 pour contribuer à la production d'énergie. Zones d'activités, sites commerciales, équipements publics ou encore nouvelles opérations de logements sont autant d'espaces à mobiliser pour répondre à cet objectif.

STRATÉGIE

Conscient du coût environnemental et économique de cette situation, les élus souhaitent mettre le cap sur le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique pour répondre au défi porté par la Région, de réduire 50% de consommation d'énergie fossile d'ici 2050.
Ainsi le territoire réaffirme que les ambitions globales du CRET sont de :

- Requestionner des pratiques en adoptant les référentiels du développement durable
- Accompagner des projets plus vertueux du point de vue de la prise en compte de l'environnement notamment (préservation des ressources, sobriété énergétique…).

Encourager le développement des énergies renouvelables

Un des enjeux majeurs pour le territoire Ventoux est de faire émerger une filière bois-énergie locale respectueuse des patrimoines et des usages. Il s'agira d'engager des opérations fédératrices d'amélioration de la connaissance du gisement et des besoins dans le cadre d'un Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) en bois-énergie et de sécuriser l'approvisionnement local des chaufferies bois du territoire en s'appuyant sur les plateformes bois-énergie existantes situées sur le territoire (Carpentras) afin d'optimiser les déplacements et les investissements déjà réalisés. La poursuite du développement d'infrastructures mobilisant la ressource locale (chaufferies bois dans les bâtiments publics en remplacement des chaufferies au fioul, réseaux de chaleurs dans les aménagements urbains…) sera également recherchée.
Afin de mener à bien ce défi, l'accompagnement des acteurs publics et privés dans l'émergence de projets de production

d'énergie renouvelable est indispensable. Il s'agira dans un premier temps d'identifier les espaces disponibles et propices à l'implantation de panneaux photovoltaïques sur les espaces déjà urbanisés (bâtiments et parkings) en lien avec le cadastre solaire. Il s'agira de soutenir, dans un second temps, l'installation de panneaux photovoltaïques, l'émergence de projets collectifs de production d'énergie renouvelable de type « centrale villageoise », et les projets de méthanisation afin de valoriser les déchets organiques (filières agricoles et viticoles) afin de permettre aux acteurs locaux et aux habitants d'être parties prenantes des installations.
Enfin l'animation territoriale dans le domaine des énergies renouvelables (conseil et appui aux collectivités, étude d'opportunité et de faisabilité, retours d'expérience…) sera renforcée.

Renforcer la sobriété et l'efficacité énergétique du territoire

Le territoire Ventoux souhaite s'engager dans une démarche éco-exemplaire de maîtrise de l'énergie par un accompagnement dans les dispositifs de maîtrise de l'énergie (instruments de suivi, « Conseil en Energie Partagé » ou « Econome de flux », dispositifs de maîtrise des dépenses énergétiques, étude et travaux de rénovation thermique…) et dans la réduction des consommations d'énergie par l'éclairage public (étude et travaux pour l'éclairage au LED), par le développement des réseaux de chaleurs, et par les aménagements de zones d'activités exemplaires du point de vue environnementale (type Ecoparc).
Il s'agira également de bâtir des stratégies intercommunales en lien avec l'eau, le climat, l'air, l'énergie et la biodiversité en élaborant et en animant des Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux (PCAET) à l'échelle des EPCI afin de définir des objectifs de réduction des consommations énergétiques, en cohérence avec le Plan Climat et le SRADDET de la Région Sud et le PCET du Département de Vaucluse et d'élaborer un plan d'action global et déclinable au sein des EPCI volontaires.
Les partenaires du CRET Ventoux souhaitent favoriser l'appropriation des enjeux de la transition énergétique en améliorant l'information et la sensibilisation du public en multipliant les actions auprès des élus, des professionnels et des habitants.

Améliorer la performance énergétique du résidentiel

A travers le CRET et pour répondre aux objectifs régionaux, il s'agira de soutenir les opérations de création, rénovation, réhabilitation de logements aidés performants sur le plan énergétique, qui s'inscrivent dans une stratégie territoriale (PLH, SCOT…). Pour cela, la poursuite des opérations du dispositif PNRQAD et OPAH-RU sur Carpentras est réaffirmé, tout comme le prolongement du PIG sur l'ensemble du territoire ou encore les réhabilitations dans les périmètres des QPV de Sorgues. La mise en place d'autres outils comme les OPAH sur les centres bourgs seront également étudiés (notamment Monteux ou Vaison). De même, une mission pour la dynamisation des centres anciens est portée. A travers cette étude, il s'agira notamment d'identifier les bâtiments ou îlots pouvant recevoir la création de logements et équipements publics ou qui nécessiterait de traiter des problématiques liées à la vacance ou au parc indigne. L'ensemble de ces éléments se fera sous le regard des questions de production et de consommation d'énergie, pour s'adapter aux changements climatiques. Ce dispositif contribuera à l'objectif régional d'assurer la réhabilitation énergétique de 50% du parc de logements ancien à l'horizon 2050.

A travers cette stratégie, le territoire Ventoux s'inscrit dans les objectifs 11, 12, 19, 35 et 59 du SRADDET.

AXE 3

UN MOTEUR DE CROISSANCE

FAVORISER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE PAR L'ACCOMPAGNEMENT ET LE SOUTIEN DES FILIÈRES AGRICOLE ET ALIMENTAIRE

CONSTATS

L'agriculture et ses filières représente une composante essentielle de l'économie du territoire Ventoux. Le développement de la vente directe et des circuits courts s'est engagé cette dernière décennie sous différentes formes (multiplication des marchés de producteurs, encouragement de l'oenotourisme, réseau « Bienvenue à la ferme », points de vente collectifs, AMAP, programme « De la Ferme à ta cantine », plateforme Agri local 84, actions éducatives autour de l'alimentation et la santé…).

Le développement d'une consommation en produits locaux, saine, responsable et accessible à tous, passe par la structuration de l'offre de produits en direction des particuliers et de la restauration collective (écoles, collèges, lycées, EHPAD, restauration hors domicile). Les pouvoirs publics peuvent accompagner les démarches existantes et les nouvelles initiatives sur le territoire.

Pour agir, les acteurs du territoire peuvent s'appuyer sur : les signes de qualité et les marques reconnues attribués aux productions locales (dont certaines sont identitaires comme la vigne, la truffe, la lavande, l'olivier, le cerisier), la valorisation de leurs qualités tant au niveau alimentaire, gastronomique que culturel et enfin la capitalisation et le soutien porté aux initiatives professionnelles de vente directe.

STRATÉGIE

Impulser un Projet Alimentaire Territorial

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) « Ventoux » permettra d'organiser la consommation de proximité de produits locaux au sein d'une stratégie collective qui recense l'offre et la demande, met en réseau les acteurs, encourage la transformation, la commercialisation collective et les nouveaux modes de commercialisation. Il permettra également de renforcer la consommation locale dans la restauration collective. L'animation d'une démarche territoriale associant producteurs et collectivités permettra d'accroître la demande des collectivités et des opérateurs de la restauration collective, de poursuivre la structuration des réseaux d'approvisionnement, de renforcer la mise en relation entre producteurs et prescripteurs de la restauration collective.

Pour parvenir à ces objectifs, la sensibilisation des élus, habitants et visiteurs aux principes d'une consommation locale, saine et responsable semble indispensable. Il s'agira par exemple de multiplier les actions de communication visant à rapprocher les producteurs des consommateurs, de faire des habitants les premiers consommateurs et bénéficiaires des produits locaux, de promouvoir des modes d'achats concertés entre producteurs et consommateurs locaux, d'encourager l'utilisation de produits locaux dans les restaurants du territoire, de soutenir les opérations de promotion en lien avec les productions locales et revaloriser l'image en assurant une reconnaissance sociale du travail des agriculteurs.

Accompagner les filières agricole et agroalimentaire

Le territoire dispose d'une dynamique économique reposant historiquement sur l'agriculture et les industries agro-alimentaires qui lui sont liées. De ce passé, il reste aujourd'hui des aspirations fortes de maîtrise de son devenir et de prospérité.

Une des filières clés de développement économique présente sur le territoire est la filière végétale, elle comprend l'agro-alimentaire, la cosmétique, la production agricole et l'alimentation (horticulture, fruits et légumes, viticulture). L'agriculture, quant à elle, est une activité structurante du territoire qui est dépendante d'une ressource principale pour se développer : la présence de terroirs productifs variés et de qualité.

Conforter et pérenniser une agriculture à forte valeur ajoutée implique d'être en mesure de pérenniser les facteurs productifs de cette agriculture, notamment les espaces agricoles stratégiques, et de créer des zones d'activités agricoles. Les espaces de production agricoles, viticoles ou autres, qui présentent un fort potentiel productif en raison notamment des qualités agronomiques et physiques des sols, de la présence d'irrigation, de l'aptitude à recevoir certaines cultures, doivent être préservés et soutenus.

Par ailleurs, l'innovation numérique dans l'agro-agri (« agro-tech » et « food-tech ») tend également à être développée afin de répondre à des problématiques spécifiques locales : réduction de la consommation en eau, en intrants, recyclage de déchets spécifiques, IOT (objets connectés, "Internet of Things") pour l'agriculture, réparation de pièces mécaniques et création d'outils agricoles à moindre coûts, installation de capteurs météorologiques et climatiques afin d'influer sur une gestion intelligente des cultures en optimisant la production en fonction de l'évolution climatique ou du sol, etc.

L'innovation et la diversification des pratiques agricoles et modes de consommation présentent de nouvelles opportunités économique en création d'emplois, de formation et de croissance pour le Ventoux. Cette stratégie s'inscrit dans les défis que s'est fixée la Région pour accompagner et encourager les initiatives locales dans ce domaine.

Développer et valoriser l'économie circulaire

Les principes de l'économie circulaire sous-tendent l'idée d'une économie locale régénérative. Le territoire souhaite créer les conditions permettant à l'économie locale de s'alimenter elle-même et de moins dépendre du prix et de la disponibilité des ressources naturelles.

Dans un intérêt commun, entreprises et collectivités auront de plus en plus intérêt à trouver des passerelles permettant à chacun de réduire ses coûts de fonctionnement, de créer de l'emploi, de renforcer l'attractivité du territoire et de valoriser ses ressources locales.

Il s'agira d'identifier les potentialités de l'« économie circulaire », d'impulser la mise en réseau des acteurs qui y contribuent et de soutenir les actions locales afin d'optimiser l'utilisation des flux de matière et d'énergie et de proposer ainsi de nouveaux débouchés. La valorisation des déchets économiques concerne notamment sur le territoire les produits connexes fruits et légumes et les sous-produits de l'agriculture en lien notamment avec la production d'énergie renouvelable, les déchets plastiques, le compost.

Le territoire Ventoux entend également soutenir la mise en place de ressourceries locales et promouvoir les unités existantes.

Cette stratégie converge avec les orientations ciblées dans le SRDEII et le SRADDET.

AXE 4

UN PATRIMOINE NATUREL PRÉSERVÉ

UNE MEILLEURE MAITRISE DES FLUX ET L'AMÉNAGEMENT DE SITES ÉCOTOURISTIQUES

CONSTATS

Un patrimoine naturel remarquable qui subit sa notoriété.
La fréquentation touristique du territoire est très hétérogène dans le temps et dans l'espace. Les principaux flux sont concentrés sur une période très courte et répartis sur quelques sites naturels. Les conséquences sur les milieux naturels sont négatives.
Conscients des enjeux liés à la préservation de ces espaces mais aussi au besoin de répondre à la demande sociale, le territoire Ventoux à besoin de maîtriser sa fréquentation touristique et d'organiser les flux en choisissant des modes de gestion adaptés.
De manière concomitante, le développement et l'attractivité touristique ont une incidence sur la qualité des paysages du Mont-Ventoux. La publicité y est omniprésente malgré le développement des outils d'informations numériques. Cette pollution visuelle tend à brouiller le caractère préservé des paysages traversés.
Afin d'enrayer cette dernière, et maintenir un cadre paysager et environnemental de qualité, le territoire Ventoux souhaite qualifier les entrées de ville et villages dégradées, et gérer l'affichage publicitaire en garantissant l'équité entre activités.

Favoriser la transition énergétique par l'optimisation de la gestion des déchets
Afin d'atteindre les objectifs fixés au niveau national et repris dans le plan régional de prévention et de gestion des déchets de la Région, il est proposé d'optimiser la gestion des déchets sur le territoire Ventoux.

STRATÉGIE

Restaurer les sites naturels et valoriser les offres écotouristiques
La qualification des principaux sites touristiques en espaces naturels constitue un moyen d'améliorer l'accueil des visiteurs, de mieux répartir la fréquentation sur le territoire, d'optimiser les retombées économiques et de préserver l'environnement.
Le Mont-Ventoux est un site touristique emblématique du Vaucluse de notoriété internationale mais également un site naturel d'une importance majeure en termes de biodiversité et de grand paysage. La fréquentation touristique, particulièrement marquée en période estivale avec près de 700 000 visiteurs de mai à octobre est mal maîtrisée et engendre des impacts sur les milieux naturels. Une nécessaire (re)valorisation nécessite au préalable une requalification importante. Il s'agit ici de réhabiliter le sommet du Mont-Ventoux avec un haut niveau d'exemplarité en poursuivant une ambition « Grand Site de France ».
La vallée du Toulourenc, quant à elle, est une entité à l'identité et à l'attractivité très forte. Cette vallée au pied du mont Ventoux recèle une richesse patrimoniale importante et la présence de Gorges encaissées attire un nombre croissant de personnes qui viennent y pratiquer

la randonnée pédestre, aquatique et la baignade. Il s'agira ici de préserver ces gorges en gérant la fréquentation (finaliser les aires de stationnement et l'encadrement du stationnement sauvage aux entrées des gorges, mettre à disposition des services de qualité (toilettes, …), en proposant des alternatives à la randonnée aquatique pour délester le lit de la rivière et en renforçant la sensibilisation (signalétique sur site, dispositifs de prévention et d'alerte sur les risques, …)
En saison estivale, l'eau est un bien prisé par les touristes et les habitants. Afin de valoriser et diversifier les points de baignade et d'accès à l'eau, les partenaires du CRET entendent améliorer l'accueil des publics sur certains sites stratégiques. Il s'agira par exemple d'engager la valorisation du lac des Salettes à Mormoiron (réhabilitation des accès et de l'espace de baignade, gestion des stationnements, espaces naturels à cicatriser, naturalité du site à retrouver, unification des différents secteurs, informations…) en faisant de ce site un point majeur de découverte du patrimoine géologique du bassin de Mormoiron par le développement d'une offre écotouristique (vélos, VTT, randonnées thématiques sur les ressources minérales…).
En dehors de l'offre de baignade, la valorisation des rivières et du petit patrimoine hydraulique, témoin du passé agricole des plaines comtadines contribue aussi à valoriser et préserver les paysages. C'est pourquoi, les sites remarquables de l'« Île de l'Oiselet » et des « Berges de l'Ouvèze et de la Sorgue » seront également aménagés et valorisés.

Améliorer la visibilité de l'offre touristique et maîtriser la signalétique

Sur ce point, les collectivités volontaires ambitionnent d'étudier la mise en place d'une Charte de signalétique pour harmoniser la signalétique commerciale, artisanale et touristique de leur territoire dans un souci d'équité entre les activités. Cette dynamique favorisera l'élaboration de règlement locaux de RLP qui respectent les principes de la Charte de signalétique.
En parallèle, afin de permettre une bonne maîtrise et un meilleur rayonnement des flux touristiques, les collectivités souhaitent travailler ensemble à la création d'un schéma de signalétique touristique avec la mise en place d'une signalétique locale harmonisée de type « Signalisation d'Information Locale » (SIL) ou « Relais Information Service » (RIS). Une attention particulière sera également portée à l'intégration paysagère et la qualité des dispositifs publicitaires autorisés.

Optimiser la gestion des déchets

Le territoire souhaite contribuer en faveur de la réduction des déchets et de l'efficacité du tri sélectif notamment à travers l'optimisation des équipements permettant une meilleure gestion des déchets.
Parallèlement à la création d'un nouvel équipement innovant à rayonnement supra-intercommunal sur le territoire, il est proposé l'aménagement de quais de transferts intermédiaires pour réduire les temps et coûts de trajets, et générer de nouveaux flux de tri en déchèterie Par ailleurs l'acquisition de nouveaux véhicules localisables permettront d'optimiser les circuits, le tri et la valorisation des divers déchets.
Afin de garantir une proximité et une efficacité dans le tri des déchets, une attention particulière sera apportée à la localisation et l'installation de containers enterrés afin d'inciter la population à trier dans le respect de l'amélioration esthétique du cadre de vie. De même, cet enjeu d'intégration paysagère incite à accompagner la requalification des anciennes décharges...
Une attention particulière sera également apportée à l'accompagnement des exploitations agricoles dans la gestion et le traitement de leurs déchets tels que les encombrants, les emballages vides de produits phytosanitaires, les plastiques agricoles, …
Enfin, les collectivités volontaires lanceront une étude relative à la tarification incitative basée sur le principe du pollueur-payeur. Les comportements consciencieux sont ainsi encouragés à travers une augmentation du tri et donc une meilleure valorisation, une diminution de la production de déchets et une consommation plus responsable.

Au travers cette stratégie, le territoire Ventoux s'inscrit dans les objectifs 10, 11, 14, 24, 25 et 26 du SRADDET.

AXE 5

BIEN VIVRE EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

LA RECONQUÊTE DES CENTRES ANCIENS ET LA MAITRISE DU DÉVELOPPEMENT URBAIN

CONSTATS

Le cadre de vie constitue le point de départ d'un projet qui place les habitants au coeur du territoire et de son avenir. Le patrimoine architectural des communes structuré autour du paysage Ventoux et la qualité de vie recherchée par ses administrés sont autant d'atouts qui marquent l'authenticité de ce territoire. Conscients de cette richesse mais aussi de ses difficultés, les élus s'unissent pour définir ensemble une stratégie de reconquête des centres urbains articulée en cohérence avec la maîtrise du développement urbain, autour de l'image Ventoux :

- Le parc immobilier est ancien. Dans les coeurs de villes ou de villages, on assiste à une paupérisation et à une vacance des logements au profit des nouvelles opérations. La vétusté, l'absence de lumière, d'extérieur ou la disposition de l'espace intérieur d'antan, ne répondent plus aux besoins d'aujourd'hui.
- Le territoire connaît un phénomène de décohabitation important et un vieillissement de sa population, entraînant un réel de besoin de logements de taille adaptée qui fait actuellement défaut.
- L'engouement important pour les résidences secondaires, est un levier majeur pour l'économie locale mais exerce une pression foncière sur le territoire, qui entraîne des prix élevés au détriment de la population locale.
- La nécessité de développer l'offre locative sociale pour notamment maintenir les jeunes sur le territoire, alors qu'en parallèle, les bailleurs sociaux et aménageurs restent focalisés sur les pôles urbains, délaissant ainsi une grande partie de ce territoire. Cette difficulté exclut l'accès aux logements pour certains ménages.

Ainsi sur cette génération de CRET, les intercommunalités souhaitent bénéficier d'un appui régional pour soutenir leurs initiatives en matière :

- D'accompagnement pour la mise en oeuvre d'outils stratégiques de programmation foncière,
- D'appui pour la définition de projet urbain d'ensemble impulsant une redynamisation des centres urbains,
- De soutien aux opérations de logements
- De perspectives d'amélioration du cadre de vie via la mise en oeuvre des objectifs de qualité urbaine et paysagère.

STRATÉGIE

Le territoire Ventoux offre un cadre de vie agréable mêlant espaces naturels, villages patrimoniaux, commerces de proximité et loisirs. Le territoire porte pour ambition de maintenir ce cap et de renforcer le bien être dans ses coeurs de villes et villages. A travers ce CRET, il convient de produire davantage de logements diversifiés et adaptés aux besoins de la population : logements locatifs sociaux, accession sociale à la propriété, logements collectifs ou intermédiaires. Pour y parvenir plusieurs outils sont mobilisés :

Accompagner la mise en oeuvre d'outils stratégiques de programmation foncière.

Maîtriser la chaîne de production du logements allant de sa localisation à sa programmation, permet de garantir des prix de sortie et des produits adaptés au territoire.
Dans le cadre du CRET, il s'agira notamment d'accompagner les collectivités dans la mise en place de stratégie foncière, PIG, et/ou PLH, mais également de disposer d'une programmation intercommunale pour donner plus de lisibilité aux bailleurs sociaux et aménageurs.

Redynamiser les centres urbains par des opérations d'aménagement d'ensemble

Le territoire est concerné par un déséquilibre entre des centres villes / bourgs qui se vident et un développement urbain des villages qui continue à progresser. Plusieurs dispositifs sont en oeuvre pour redynamiser ces espaces: PNRQAD et OPAH multi-sites de Carpentras, QPV de Sorgues et Monteux et récemment l'opération Coeur de Ville. Dans la continuité de ces travaux, les partenaires du CRET portent une étude sur la dynamisation des centres anciens afin de lutter contre la dévitalisation des centres-bourgs.
Malgré leurs atouts, les centres-bourgs rencontrent des difficultés à proposer une offre en logements, services, équipements et cadre de vie qui leur soit propre tout en complétant celle de leur territoire. Ainsi cette étude doit conduire à : des scénarios d'aménagement à travers un projet urbain traitant du logement, des commerces, des espaces publics, et des équipements, à un programme d'interventions avec l'identification des sites opérationnels prioritaires mais aussi les montages financiers et opérationnels.

Ces enjeux partagés par tous les territoires, qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux sont portés à travers le dispositif coeur de ville. La Préfecture de Région va à ce titre animer un réseau avec les 13 villes de PACA lauréates, dont fait partie Carpentras. Cette démarche partenariale contribuera à alimenter les réflections et opérations du territoire Ventoux, via les rencontres et retour d'expérience issus de ce réseau.

Accompagner nouvelles opérations d'aménagement.

Il est souhaité dans ce CRET, d'accompagner les communes en ingénierie dans la définition et programmation des zones à urbaniser, en prenant en compte les enjeux suivants : désenclavement et connexion entre les quartiers, amélioration du cadre de vie, mixité urbaine et fonctionnelle, recherche de solution pour une efficacité énergétique des opérations...
Les opérations de qualité, bien insérées, répondant aux enjeux paysagers et environnementaux sont recherchées.

Au travers cette stratégie, le territoire Ventoux s'inscrit dans les objectifs 11, 35, 36, 37 et 47 du SRADDET.

LES 17 CRET 2019-2021 DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Région Provence Alpes Côte d'Azur

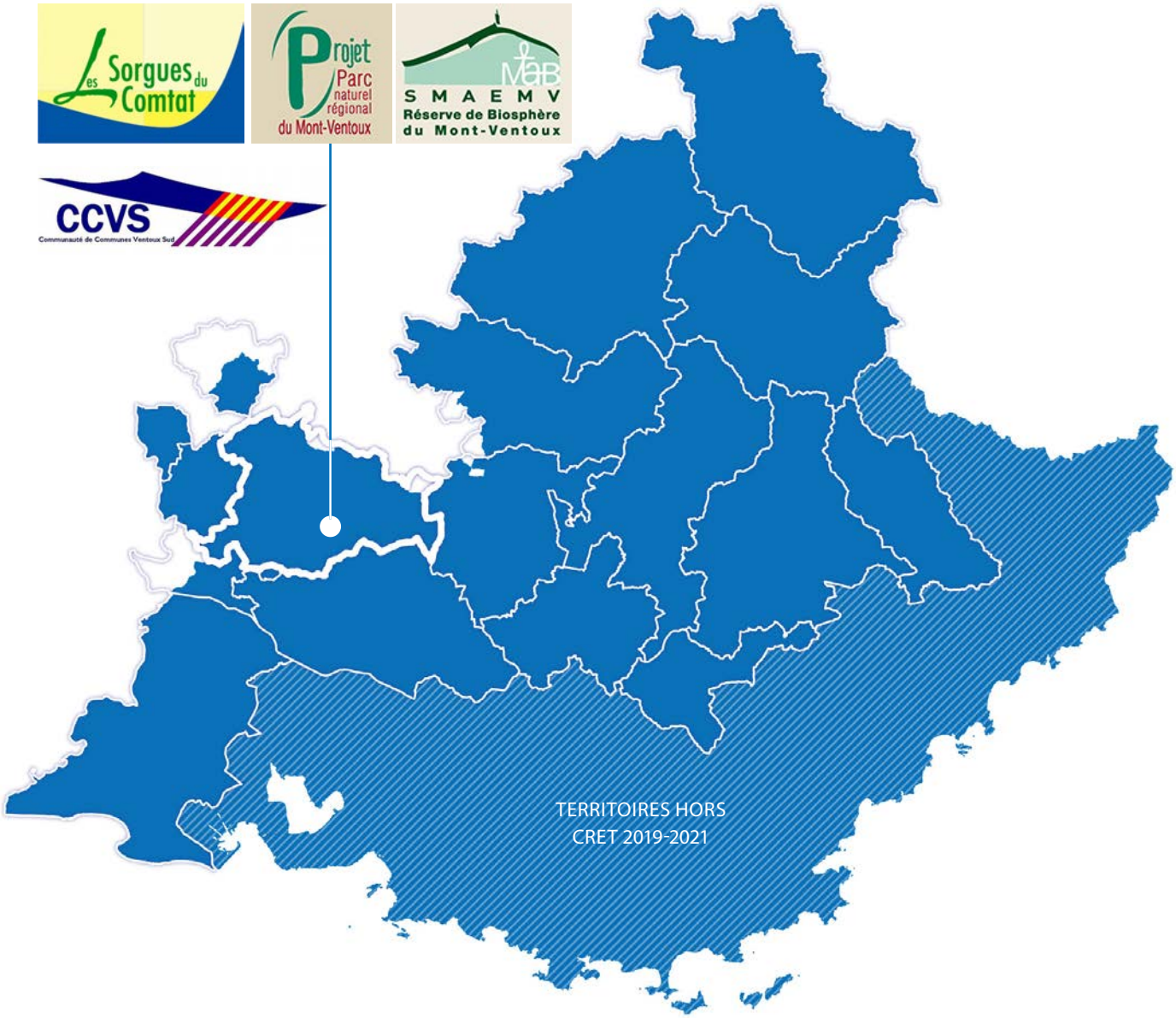

aupa

audat.var
AGENCE D'URBANISME DE L'AIRE TOULONNAISE ET DU VAR

AGENCE D'URBANISME AURAV RHÔNE AVIGNON VAUCLUSE

agam